



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat DAASEN

Réf. : DAASEN/PZ/SR/-n° 14-271

Dossier suivi par
Pierre ZABULON

Téléphone
05.96.52.29.82

Fax
05.96.52.29.49

Mel
ce.IA97
@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schoelcher
Cedex

Schoelcher, le 07 juillet 2014

Le Recteur de l'académie de la Martinique
Chancelier de l'université
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale

- Mesdames, Messieurs les Directeurs d'école
S/c de Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
- Mesdames et Messieurs les Proviseurs
- Mesdames et Messieurs les Principaux
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA
- Mesdames, Messieurs les IA/IPR
- Mesdames et Messieurs les IEN/ET/EG
- Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/c de Monsieur le DAASEN
- Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Préparation de la rentrée scolaire 2014

Introduction

L'année scolaire 2014-2015 verra la mise en œuvre de notre projet académique 2014-2017, élaboré dans une démarche de large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation tout au long de l'année scolaire 2013-2014.

La mise en œuvre de ce projet s'effectuera dans le cadre de la refondation de l'école, dont les principales priorités se trouvent rappelées dans la circulaire ministérielle de préparation de la rentrée scolaire 2014, à savoir :

- La priorité donnée à l'école primaire pour assurer les apprentissages fondamentaux
- La refondation de l'éducation prioritaire pour combattre les inégalités sociales et territoriales à l'œuvre au sein du système éducatif
- La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (espe) pour améliorer la formation initiale des personnels
- La valorisation de l'enseignement professionnel pour lutter contre les sorties précoces du système éducatif et faire progresser le taux de réussite au baccalauréat professionnel
- L'entrée dans l'ère du numérique afin de renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages, en rendant les élèves plus actifs et engagés dans l'acquisition des savoirs

Aboutissement d'une démarche d'analyse méthodique des besoins actuels de notre académie en matière d'éducation, notre projet propose en quatre axes, 16 objectifs et une cinquantaine d'actions un ensemble de réponses en faveur de l'amélioration des performances des élèves et de leurs chances d'insertion professionnelle.

S'inscrivant pleinement dans les priorités de la circulaire ministérielle de préparation de la rentrée scolaire 2014, le projet académique n'en est cependant pas le calque. Il est donc essentiel que chacun se reporte à la circulaire ministérielle de rentrée pour les autres aspects de la politique éducative mis en exergue pour 2014-2015, notamment ceux relatifs à l'amélioration des pratiques d'évaluation des élèves, au renforcement de l'orientation, à l'amélioration de la mixité sociale des établissements scolaires, à la

refondation de la politique éducative et sociale en faveur de tous les élèves, à l'instauration d'une école à la fois exigeante et bienveillante.

Devront également appeler toute notre vigilance et susciter nos réponses rapides et efficaces les divers symptômes de rupture scolaire ou d'entorse au lien social : désintérêt et décrochage scolaires, illettrisme rampant, comportements violents (discrimination sexiste, homophobie, cyber-harcèlement, etc.). Préventivement, seront régulièrement promues, par des initiatives suscitant l'adhésion de tous, les valeurs propices au renforcement du lien social : laïcité, tolérance, respect de l'autre, solidarité.

La présente circulaire a pour but de rappeler et expliciter les contenus du projet académique 2014-2017 et de souligner que sa mise en œuvre constituera, en étroite symbiose avec la politique de refondation de l'école, la principale priorité de l'année scolaire 2014-2015.

I. Promouvoir la réussite, l'épanouissement personnel et la construction de l'autonomie intellectuelle de tous les élèves au sein d'une école inclusive

La réussite, l'épanouissement personnel, l'accès à l'autonomie intellectuelle de nos élèves reposent sur un ensemble de conditions parmi lesquelles l'appropriation des savoirs fondamentaux de la connaissance : en premier lieu, la langue française et les mathématiques.

Dans le premier degré, ces apprentissages ont vocation à être complétés par la pratique régulière d'activités culturelles, artistiques et sportives mises en place dans le cadre des projets éducatifs territoriaux institués par le décret du 26 janvier 2013 relatif à **l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires**.

D'autres facteurs contribuent toutefois à agir sur la réussite des élèves, tels que l'ouverture maîtrisée de l'école à la diversité des publics, la qualité de l'action pédagogique mise en œuvre, ou encore l'instauration d'un cadre bienveillant, propice au développement de l'autonomie et à la prise d'initiatives.

7 objectifs ont été identifiés pour répondre à l'ambition énoncée ci-dessus.

1. Faire en sorte que tous les élèves maîtrisent les instruments fondamentaux de la connaissance en fin d'école élémentaire

Et pour cela :

- Assurer la maîtrise des managements abstraits à travers des situations pédagogiques porteuses de sens et propices à la mobilisation interdisciplinaire de capacités acquises ou travaillées au sein d'une discipline
- Renforcer les compétences des élèves en mathématiques en mettant en œuvre le plan mathématiques de l'académie, de la maternelle à la terminale
- Mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves par une personnalisation des parcours, des formes d'apprentissage et des modalités d'évaluation
- Accompagner la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux pour enrichir et soutenir les apprentissages scolaires

2. Faire de l'école maternelle un atout pour la réussite des élèves

Et pour cela :

- Améliorer la scolarisation et l'accueil des élèves de moins de 3 ans pour un apprentissage précoce et structuré de la langue en vue d'une meilleure acquisition des prérequis indispensables à l'apprentissage de la lecture au cycle 2
- Renforcer le développement cognitif des élèves dans le cadre du programme PARLER d'enrichissement lexical, de développement de la conscience phonologique, d'amélioration de la fluence en lecture et d'entraînement à la compréhension

3. S'appuyer sur la langue et la culture régionale créole dès l'école maternelle pour enrichir les compétences des élèves

Dans cette perspective :

- Développer l'enseignement du créole sur le fondement de la convention de partenariat pour le développement et la structuration de l'enseignement du créole à l'école publique signée le 22 février 2011 par le ministre de l'éducation nationale et le président du conseil régional de la Martinique
- Concevoir des dispositifs innovants d'enseignement du créole et les expérimenter sous la coordination des inspecteurs chargés de mission langues et culture régionale

4. Assurer la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers

A cette fin :

- Poursuivre les efforts d'implantation de structures d'accueil spécifiques dédiées à l'inclusion des élèves handicapés, principalement dans le second degré (ULIS)
- Renforcer l'efficacité générale du dispositif par une simplification des procédures administratives au moyen du numérique et la création, dans chaque bassin, d'un groupe d'intervention et de soutien aux équipes pédagogiques
- Informer l'ensemble de la communauté éducative sur la problématique du handicap et les modalités de sa prise en compte dans le système éducatif

5. Développer des pédagogies innovantes au service de la réussite de tous les élèves

Dans cette perspective :

- Concevoir des pratiques pédagogiques innovantes, au bénéfice notamment des élèves de SEGPA et de prépa-pro
- Adopter la démarche de projet pour favoriser le développement des compétences transversales
- Dans les réseaux d'éducation prioritaire, prendre appui sur le *référentiel de l'éducation prioritaire* pour construire des projets d'école et d'établissement visant à la mise en œuvre des *6 priorités pour les réseaux d'éducation prioritaire*, à savoir : *garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun ; conforter une école bienveillante et exigeante ; mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ; favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ; accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.*

6. Accompagner les élèves vers leur épanouissement personnel et favoriser la construction de leur autonomie

Et pour cela :

- Créer les conditions de la bienveillance à l'école par la mise en place d'espaces d'écoute pour les élèves
- Former les enseignants à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'aux méthodes d'écoute des élèves
- Assurer le développement des compétences psychosociales des élèves en prenant appui sur les dispositifs éducatifs existant au sein des établissements
- Former aux méthodes de développement des compétences psychosociales (savoir communiquer, développer l'estime de soi)
- Organiser dans chaque établissement une journée d'expression de tous les talents, point d'orgue d'une démarche au long cours de détection et de développement de tous les talents

7. Promouvoir le vivre ensemble et favoriser le respect des droits et des devoirs au sein de la communauté éducative

A cette fin :

- Préparer les élèves à intégrer positivement un établissement scolaire et à adopter une posture adaptée
- Eduquer aux comportements de respect de soi et des autres
- Promouvoir la mise en place de dispositifs de responsabilisation des élèves, en étendant notamment le dispositif de médiation par les pairs
- Relayer les campagnes éducatives nationales (égalité garçons-filles ; lutte contre les violences et les incivilités ; lutte contre le harcèlement ; éducation à la vie affective et sexuelle)
- Susciter la mise en place dans les établissements d'espaces d'écoute et de médiation enseignants-parents d'élèves
- Valoriser les initiatives des établissements, en particulier à travers les médias sociaux
- Prendre en charge collectivement les divers risques (naturels, sociaux, psycho-sociaux)

II. Favoriser la poursuite d'études jusqu'à la fin du secondaire et préparer les jeunes à s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie

L'insertion sociale et sur le marché du travail requiert de nos jours, de manière de plus en plus cruciale, un haut niveau de formation. Afin de répondre à cette exigence, il convient de permettre à nos élèves de s'inscrire dans des parcours de formation les conduisant de manière de plus en plus sûre vers des études supérieures. Cette nécessité concerne non seulement les élèves de la voie générale mais aussi ceux de la voie professionnelle, qui doivent trouver, après le baccalauréat, dans la continuité de leur parcours secondaire, une poursuite d'études dans le supérieur, principalement dans des sections de technicien supérieur (STS). La réponse à cette exigence passe par une meilleure fluidité des parcours scolaires à tous les niveaux du cursus de l'élève, et par des initiatives visant à lui faire percevoir clairement la finalité, et donc l'intérêt, des enseignements qui lui sont dispensés.

Le conseil école-collège, institué par la loi n° 2013-595 du 8-7-2013, correspond à ce besoin. Il a, en effet, vocation à être *un espace permettant une meilleure connaissance réciproque des attendus des différents degrés d'enseignement et des pratiques pédagogiques mises en œuvre, et un lieu d'échange entre les équipes enseignantes sur leurs pratiques et les contenus de leurs enseignements, pour mettre en œuvre des projets communs*. Il devra être opérationnel dans l'ensemble des collèges et circonscriptions du 1^{er} degré à la rentrée 2014.

Dans le même esprit, un renforcement des liaisons collège-lycée et lycée-post-bac et la mise en place de dispositifs d'accompagnement des lycéens vers le post-bac sont fortement recommandés. Conformément à la circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013, ces mesures prendront appui sur les travaux de la commission académique des formations post-baccalauréat.

Trois objectifs se dégagent de ces considérations :

1. Conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Et pour cela :

- Généraliser l'enseignement par compétences
- Former les acteurs
- Former et évaluer les élèves
- Informer les usagers et partenaires
- Créer et adapter les outils

2. Assurer la fluidité des parcours pour favoriser la réussite de tous les élèves

Et pour cela :

- Renforcer les liaisons école-collège, collège-lycée et lycée-post-bac
- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement des lycéens des filières professionnelles vers les STS et former les acteurs à la liaison bac pro-BTS
- Promouvoir les dispositifs d'accompagnement des lycéens des filières générales et technologique vers l'enseignement supérieur

3. Favoriser la persévérance scolaire et amener chaque élève à prendre en charge son parcours de formation et d'orientation

Dans cette perspective, il est recommandé de :

- Mettre en œuvre dans chaque établissement scolaire des parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel
- Promouvoir, dans les bassins, l'organisation d'actions d'information **sur les** métiers et les formations
- Organiser des rencontres avec le monde économique dès la 6^e et favoriser la création de mini-entreprises

III. Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, du multilinguisme et de la multiculturalité

La maîtrise des technologies numériques de l'information et de la communication est un enjeu vital pour le développement de notre société et l'efficacité de notre système éducatif. La maîtrise par nos enseignants et leurs élèves de l'usage de ces outils apparaît comme une nécessité que l'école ne saurait méconnaître. D'une part, en effet, l'usage maîtrisé des technologies numériques apporte aux enseignants une meilleure efficacité pédagogique ; d'autre part, l'éducation des élèves à ces technologies leur ouvre l'univers des innombrables ressources informatives auxquelles elles permettent d'accéder, tout en les sensibilisant à la nécessité de leur usage réfléchi.

Par ailleurs, l'ouverture de nos écoles à l'international, qu'accompagne souvent l'utilisation des technologies numériques de l'information et de la communication, est un enjeu également important. Dans une civilisation de plus en plus marquée par la mondialisation, la maîtrise de plusieurs langues et la connaissance des cultures qu'elles véhiculent augmentent, en effet, de manière significative, les chances de réussite scolaire et d'insertion professionnelle des jeunes.

L'espace insulaire multilingue environnant nous invite en outre, très fortement, à la dispensation d'une formation à l'international de qualité. Cet univers à la fois anglophone, hispanophone et lusophone offre, en effet, une excellente opportunité pour l'enrichissement des compétences linguistiques des élèves et leur éveil à la multiculturalité.

Il convient dès lors de :

1. Promouvoir, soutenir et diffuser les pratiques pédagogiques étayées sur le numérique et l'innovation

Et pour cela de :

- Doter tous les personnels d'une culture du numérique en rapport avec leurs missions
- Faire du développement du numérique pédagogique un volet indispensable du projet d'établissement
- Encourager la créativité pédagogique **et les** expérimentations incluant le numérique

2. Former les élèves à un usage citoyen du numérique

Ce qui implique de :

- Conduire les élèves à s'approprier et à mettre en œuvre la charte informatique et Internet de leur établissement
- Eduquer les élèves à un usage respectueux et juridiquement responsable des réseaux sociaux

3. Favoriser la mobilité internationale des enseignants et des élèves

Pour cela :

- Enrichir et renforcer l'ouverture à l'international (Caraïbes, Amérique, Europe et reste du monde) dans le cadre de dispositifs structurés : programmes européens, coopération linguistique régionale, mobilité virtuelle (e-twinning), partenariats locaux
- Favoriser la stratégie d'ouverture à l'international des écoles et des établissements par la mise en place de référents « international et coopération »
- Accompagner les équipes éducatives à l'ingénierie de montage de projet
- Renforcer la formation aux usages du numérique au service de la mobilité virtuelle

IV. Inscrire résolument l'académie dans les évolutions touchant le monde éducatif

L'académie de la Martinique s'est donné comme ambition la pro-activité eu égard aux évolutions touchant la société et, en son sein, l'école, qui se traduisent notamment par des publics à profil nouveau, dont les besoins se révèlent souvent prégnants et inédits.

Il s'agira pour elle, d'une part, de former l'ensemble des personnels à de telles évolutions¹, en ayant pour horizon la loi de refondation de l'école et pour souci constant la réponse aux besoins éducatifs nouveaux émergeant de cette société en mutation rapide, d'autre part de renforcer son partenariat avec les principaux acteurs de l'action éducative : associations complémentaires de l'école, pour des projets éducatifs innovants ; parents d'élèves et associations de parents, pour la construction de l'indispensable coéducation parents-école des élèves ; collectivités territoriales, pour une perception mieux affinée des besoins des établissements ; entreprises locales, pour une inclusion renforcée du domaine professionnel dans les perspectives d'orientation des élèves.

En complémentarité avec la formation initiale, dans une logique d'éducation et de formation tout au long de la vie, les groupements d'établissements, (GRETA) acteurs majeurs de la formation des adultes, dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle, (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à l'emploi et à la démocratie sociale) prendront toute leur part dans l'accompagnement des évolutions professionnelles en s'adaptant aux nouvelles conditions économiques, juridiques et sociales.

Une nouvelle carte composée de deux GRETA thématiques répondra aux besoins de proximité de l'offre de formation en fonction des zones d'emploi et permettra de relever les défis nouveaux du monde socio-économique, en lien étroit avec les collectivités territoriales : au premier chef, celui de faire évoluer les qualifications et de développer de nouvelles compétences pour lutter efficacement contre le chômage et l'exclusion.

¹ Les modalités de la mise en œuvre de la formation des professeurs stagiaires en EPLE ainsi que les coopérations attendues des acteurs principaux de la formation continue – en particulier les inspecteurs, les chefs d'établissement, les coordonnateurs disciplinaires de la formation et les formateurs – seront précisées dans une circulaire portant sur l'organisation de la formation académique pour l'année 2014-2015.

Deux objectifs principaux se dégagent de cette analyse :

1. Accompagner les personnels dans les évolutions induites par la loi de refondation de l'école et le contexte législatif général

Et dans cette perspective :

- Adapter le plan académique de formation à l'évolution des métiers et aux objectifs de la loi de refondation de l'école
- Renforcer les formations relatives **aux** réalités du métier et **aux** risques psychosociaux

2. Associer les partenaires de l'école à la politique académique d'amélioration de la réussite éducative pour tous

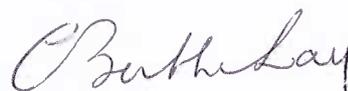
Et pour cela :

- Développer le partenariat avec l'université
- Mettre en œuvre et renforcer des partenariats institutionnels, associatifs, socioéconomiques et internationaux
- Améliorer la qualité de la participation des parents à la vie de l'école
- Renforcer le dialogue avec les collectivités territoriales sur les grands dossiers d'intérêt commun (bâti scolaire, risque majeur, politique de l'internat)
- Créer une instance de suivi et de régulation des partenariats académiques
- Créer une instance de dialogue académique représentants de parents d'élèves-chefs d'établissement

Conclusion

Pour permettre une amélioration significative de ses performances, l'académie s'est employée, avec le concours de tous les acteurs de l'éducation, à une analyse approfondie des besoins qui sont les siens en matière d'éducation et de formation et a élaboré son **projet pour les trois années à venir**. La vocation de celui-ci est de guider chacun dans l'accomplissement de son action éducative. Sa réussite repose sur l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs chargés de le faire vivre, dans un esprit d'optimisme et de confiance, au service de la réussite de chaque élève.

Bien cordialement,



Catherine BERTHO LAVENIR

